



ALLIANCE DES DEMOCRATES POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL (ADDI)

Appel à un sursaut patriotique par l'Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral (ADDI)

Introduction

Depuis les années 1990, le Togo traverse des crises sociopolitiques récurrentes qui se sont traduites par des assassinats de citoyens, la détention de prisonniers politiques, l'exil forcé de nombreux citoyens, la restriction des libertés individuelles et collectives, et l'entrave des libertés d'association, d'expression et de manifestation. Le climat social est ainsi marqué par la destruction du tissu social et économique, la pauvreté, le mépris des règles élémentaires de la bonne gouvernance. En raison du manque de perspectives pour un avenir plus radieux l'immigration paraît être le souhait le plus ardent et le mieux partagé par la majorité des jeunes. Des actes de terrorisme et d'extrémisme violent avec ces conséquences des déplacés de population, d'assassinat de civils et militaires, autrefois localisés dans les pays du Sahel, deviennent fréquents dans le Nord. Au lieu de travailler sans relâche pour une paix et une cohésion sociales afin de pouvoir se concentrer sur la résolution de tous ces problèmes, le Gouvernement et le régime RPT/UNIR n'ont trouvé mieux que de changer et promulguer une nouvelle constitution contestée par la majorité des Togolais.

L'efficacité des politiques pour la réduction de l'incidence de la pauvreté et un développement durable ne peut s'améliorer dans un tel contexte et exige de chacun de nous une prise de conscience de la gravité de la situation et un effort collectif pour placer l'intérêt général au-dessus de l'intérêt partisan, individuel et particulier.

I. Contexte historique du Togo :

Le Togo, depuis son indépendance en 1960, connaît une série de crises politiques et de tentatives de démocratisation. La Constitution de 1992, adoptée par référendum, symbolisait l'espoir d'un renouveau démocratique après des décennies de régime autocratique. Cependant, ce rêve de démocratie s'est heurté à des manipulations constitutionnelles et à une gouvernance autoritaire.

II. Constitution du 6 mai 2024 : Un changement constitutionnel contesté en violation des articles 59 et 144 de la constitution

La nouvelle Constitution promulguée le 6 mai 2024 a été adoptée en violation de la constitution en vigueur et dans des conditions qui donnent un rude coup à un meilleur vivre ensemble.

Cette modification viole explicitement les dispositions de la Constitution de 1992, notamment ses article 59 et 144. L'article 59 dispose que « Le président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois. Cette disposition ne peut être modifiée que par voie référendaire ». Or, le mandat du Président de la République a été modifié sans référendum, bafouant ainsi la volonté populaire et les principes démocratiques fondamentaux.

En outre, la nouvelle Constitution viole également l'article 144 de la Constitution de 1992, en son alinéa 6 qui dispose que « La forme républicaine et la laïcité de l'État ne peuvent faire l'objet d'une révision ». En changeant la forme républicaine de la Quatrième République à la Cinquième, le régime en place a dépassé les limites de la révision constitutionnelle, compromettant ainsi les fondements mêmes de notre république.

Plus grave, la nouvelle constitution a été adoptée par des députés en fin de mandat, ce qui remet en cause leur légitimité à prendre des décisions aussi cruciales pour l'avenir de la nation. En fin, le processus d'adoption a été opéré dans une opacité totale dans la mesure où son contenu n'était pas connu de la population qui par ailleurs, n'a pas été consultée.

III. Conséquences de ce changement de constitution

Ce changement constitutionnel, a pour effet d'aggraver la crise de confiance entre les citoyens et les institutions de l'État. Il a également pour conséquence de renforcer l'instabilité politique et sociale, en exacerbant les tensions et les divisions au sein de la société togolaise, ce qui renforce la fragilité du pays et les contraintes objectives à l'efficacité de toute politique de promotion de développement économique et social durable.

Au lieu de réfléchir à des solutions idoines aux préoccupations des Togolais, le Gouvernement utilise les ressources publiques pour la promotion de cette constitution décriée par la majorité de la population auprès d'organisations coutumières nationales, des institutions régionales et internationale.

IV. Position de l'ADDI

L'ADDI continue de contester cette nouvelle Constitution. Elle considère que la procédure ayant conduit à son adoption est entachée d'irrégularités graves et que les modifications violent les principes fondamentaux de notre loi fondamentale.

VI. Appel à une mobilisation pour un sursaut patriotique

Notre nation traverse une période de défis sans précédent qui menacent notre cohésion sociale, notre stabilité politique et notre développement économique. Il est de notre devoir, en tant qu'acteurs politiques, de dépasser nos divergences pour œuvrer ensemble au bien-être de notre peuple et à la prospérité de notre pays.

Face à cette situation, ADDI lance un appel solennel à tous les partis politiques sans distinction d'idéologie ou de positionnement, aux citoyens épris de liberté et de justice, aux institutions et à tous les corps de métier et singulièrement aux forces de

défense et de sécurité (FDS) à faire preuve de patriotisme et à élever leur voix et à travailler sans relâche, chacun à sa mesure pour la réalisation de cet objectif.

En leur rappelant l'importance de leurs rôles et responsabilités dans l'unité nationale, ADDI leur renouvelle son soutien. A cet effet, elle convie le Gouvernement à renforcer urgemment les capacités de l'armée dans sa lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et à être plus transparent dans les informations relatives à la situation sécuritaire dans la Région des Savanes.

ADDI lance un appel spécial au Chef de l'État afin qu'il s'investisse pour notamment : i) garantir l'unité nationale et la stabilité politique ; ii) promouvoir un climat de paix et de coopération dans le but de faciliter la redéfinition des bases de la République togolaise en commençant par l'adoption d'une nouvelle Constitution consensuelle plus solide ; et iii) œuvrer pour des discussions inclusives et constructives.

ADDI appelle enfin la communauté internationale à aider notre pays à sortir de cette situation critique et à soutenir les efforts du peuple togolais pour une véritable démocratie et un développement durable.

Conclusion :

En cette période cruciale pour notre nation, chaque citoyen togolais doit prendre conscience de l'impératif de notre engagement collectif pour l'avenir de notre pays. Pour une société dynamique et prospère, l'intérêt général doit passer avant l'intérêt particulier et partisan. Toute décision que doivent prendre les gouvernants doit être guidée par la recherche du bien ultime du peuple. L'appel de l'ADDI est une invitation à la réconciliation et la construction d'un avenir fondé sur la justice, la liberté et le respect des droits fondamentaux. Ensemble, en faisant preuve de patriotisme et de détermination, nous pouvons bâtir un Togo prospère et respecté sur la scène internationale. Le moment est venu de faire entendre notre voix et de façonner notre destin commun avec détermination et unité.

Pour un Togo démocratique et prospère, nous sommes tous responsables.

Ce mémorandum se veut un plaidoyer pour le respect de la légalité constitutionnelle et pour la restauration de la démocratie au Togo. Nous croyons fermement que seule une approche inclusive et participative peut permettre de résoudre les crises actuelles et de garantir un avenir meilleur pour notre pays.

Lomé, le 22 Juillet 2024

Le Président National de l'ADDI

Prof TCHABOURÉ AIME GOGUE

